



RÈGLEMENT TRAIL DE LA PLANÈTE 2021

ORGANISATION :

L'association Trail de la Planète, association loi 1901, organise la cinquième édition du Trail de la Planète le **Samedi 28 Août 2021**.

Le Trail de la Planète est un événement sportif, festif et caritatif. Il regroupe 3 courses (9, 16 et 28km).

L'ensemble des bénéfices de cette manifestation seront reversés à l'Association Espoir Santé Harmonie qui contribue à aider les malades du cancer sur la Région Roannaise.

ÉPREUVES :

Le Trail de la Planète regroupe plusieurs épreuves de course à pied de type Course Nature (mixte course sur route et chemins) et Trail (+ de 80% de chemins et sentiers).

Le départ et arrivée des courses se déroulent à l'adresse suivante : Place de l'église Le Bourg Mars 42750.

> *Courses Adultes :*

- **La Fun Run** : Course Nature de 9Km (110m de Dénivelé Positif)
- **Une Virée sur Mars** : Trail XXS de 16Km (470m de dénivelé Positif)
- **Le Tour de la Planète** : Trail XS de 28 Km (1 000m de dénivelé Positif)

PROGRAMME :

- 16h00 : départ du Tour de la Planète (28 Km)
- 16h45 : départ de La Virée sur Mars (17 Km)
- 17h00 : départ de La Fun Run des Marsiens (9 Km)
- 19h30 : podiums scratch uniquement

ÂGE REQUIS :

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, étant âgés au minimum au cours de l'année de :

> *Courses Adultes :*

- **La Fun Run** (9 Km) : 16 ans - à partir de la catégorie Cadet (année de naissance maximum : 2005) avec autorisation parentale à fournir pour les mineurs !
- **La Virée sur Mars** (16Km) : 18 ans - à partir de la catégorie Junior (année de naissance maximum : 2002)
- **Le Tour de la Planète** (28 Km) : 20 ans - à partir de la catégorie Espoir (année de naissance maximum : 2001)

Les trois distances s'effectuent obligatoirement en individuel (pas de relais).

BARRIÈRE HORAIRE :

ATTENTION une barrière horaire est fixée sur chaque **courses adultes** à :

- **La Fun Run** (9 Km) : 18h30 au KM 5.
- **Une Virée sur Mars** (16 Km) : 19h au KM 13.
- **Le Tour de la Planète** (28Km) : 19h30 au KM 20.

Le coureur arrivant hors délais doit remettre son dossard à l'organisation. S'il poursuit le parcours, il le fait sous sa seule responsabilité.

Rappelons que les barrières horaires sont simplement fixées pour la bonne sécurité de tous, tant au niveau de la capacité physique de chaque participant de participer à une course de type trail, mais aussi d'un point de vue organisationnel (équipe médicale, bénévoles et signaleurs) !

Il ne s'agit pas d'une randonnée, bien qu'on aimerait accueillir tout le monde !

SÉCURITÉ MÉDICALE :

La sécurité médicale sera assurée le jour de la course par :

- Un Médecin présent le jour de l'événement
- Une équipe de secouristes agréée avec présence d'une Ambulance (la Croix Blanche du Roannais)
- Un Poste de Secours Principal qui sera mis en place sur la zone de départ / arrivée avec présence des intervenants ci-dessus cités.
- Un Dispositif Santé Secours qui sera établi sous la responsabilité d'un Responsable des Secours afin de permettre la prise en charge de toutes urgences vitales et relatives avec des moyens de coordination et d'intervention adaptés.

SÉCURITÉ DES PARCOURS :

La sécurité des parcours sera assurée le jour de la course :

- sous la responsabilité d'un Directeur de Course / Responsable Sécurité et Parcours
- par des signaleurs agréés présent à chaque intersection routière
- un balisage adapté sur chaque parcours pour éviter les égarements et signaler les danger
- par chaque concurrent qui s'engage à signaler le moindre incident par tous les moyens nécessaires (appel au numéro d'urgence délivré par l'organisateur, signalement à un signaleur, etc.)

COMMUNES TRAVERSÉES :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de MARS (42), COUBLANC (71), ECOCHE (42), ARCINGES (42) et LE CERGNE (42).

BALISAGE :

Le balisage sera réalisé avec des panneaux en bois et un marquage au sol présent à toutes intersections et changements de direction ! Soyez vigilant !

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Merci de respecter le balisage et de ne pas le toucher !

RAVITAILLEMENTS :

Attention, nos courses sont à réaliser en semi-autonomie ! Chacun doit avoir un équipement adapté à ce type d'épreuve. Les ravitaillements ne constituent qu'un soutien d'hydratation et alimentaire en cas de défaillance.

- **La Fun Run** (9 km) : 1 ravitaillement liquide au Km 2
- **Une Virée sur Mars** (16 km) : 3 ravitaillements au Km 3 (liquide) / Km 6 (liquide) / Km 13,5 (liquide)
- **Le Tour de la Planète** (27km) : 4 ravitaillements au Km 3 (liquide) / Km 6 (liquide + solide) / Km 16,6 (liquide + solide) / Km 24,5 (liquide + solide)

En cas de fortes chaleurs, des points d'eau supplémentaires seront mis en place.

CONSEILS ET ÉQUIPEMENTS :

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire et d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes, etc.).

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur la poitrine ! Les porte-dossard sont acceptés !

Matériel obligatoire pour le 28 km :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau d'un litre minimum.
- Sifflet
- Barres énergétiques

En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie.

Soyez responsable jusqu'à la fin de la course, ne jetez pas vos déchets dans la nature, notre planète n'est pas une poubelle !

Toute personne disposant d'un dossard, ne respectant pas notre charte Eco-manifestation pourra être disqualifiée.

MODALITÉS D'ENGAGEMENTS ET CERTIFICAT MÉDICAL :

Afin de participer aux épreuves adultes, tout concurrent devra présenter, lors de son inscription, une **licence sportive en-cours de validité et délivrée par une fédération agréée** ou un **certificat médical** en règle !

- certificat médical : ATTENTION, ce certificat doit remplir plusieurs critères :
 - > Comporter l'une des mentions suivantes :
 - non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »
 - non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »
 - > Dater de moins d'un an à la date du Trail de la Planète.

En revanche, un concurrent est dispensé de fournir un certificat médical s'il est détenteur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - > Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - > Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - > Fédération française handisport (FFH),
 - > Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - > Fédération sportive des ASPTT,
 - > Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - > Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - > Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour supprimer les questions et doutes concernant la validité de 3 ans des nouveaux certificats médicaux : ceci n'est vrai qu'en cas de renouvellement de votre LICENCE SPORTIVE et en aucun cas pour participer à des manifestations hors stade de type Course / Trail / Marathon / Etc. Le certificat doit toujours dater de moins d'1 An !!

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

INSCRIPTIONS AUX COURSES :

- Uniquement en ligne sur le site : www.chronopuces.fr
 - Rubrique Trail
- **Pas d'inscriptions sur place cette année !**

TARIFS DES ENGAGEMENTS :

- La Fun Run (9km) : **10€**
- Une Virée sur Mars (17km) : **15€**
- Le Tour de la Planète (28km) : **20€**

TARIFS REPAS ET INSCRIPTIONS :

- Pour les coureurs adultes : 13€
- Pour les non coureurs adultes : 15€
- Pour les enfants (15 ans maximum): 8€

Les inscriptions pour les repas (hors inscriptions sur chronopuces.fr) devront être **parvenues au plus tard le 31 Août 2020** soit :

- Via le formulaire d'inscription sur notre site : www.traildelaplanete.fr
- Ou par mail : traildelaplanete@gmail.com

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION :

Tout engagement est nominatif, ferme, définitif et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier, avant le 27 Août 2021, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer au Trail de la Planète pour incapacité physique liée à maladie ou accident.

A transmettre par mail : traildelaplante@gmail.com

Tout engagement est personnel :

Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'interdiction d'organiser notre manifestation émanant de la préfecture de la LOIRE, l'association Trail de la Planète vous proposera au choix : un remboursement total de votre inscription (hors frais bancaires) ou report de votre inscription sur l'année suivante.

DOSSARDS ET RETRAIT :

- Retrait : le jour de la course soit le samedi 28 Août à partir de 14H à la Salle des Sports au Bourg du village de MARS (42750).
- Document Obligatoire : La présentation d'un document d'identité sera obligatoire afin de retirer son dossard.
- Positionnement du dossard : il devra être positionné et visible sur le devant du corps, idéalement sur la poitrine ou le ventre. Les portes-dossards sont autorisés !

OBLIGATIONS DES COUREURS :

- Suivre le tracé de la course.
- Respecter l'environnement et les propriétés privées : il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.
- Respecter le code de la route
- Respecter les consignes des signaleurs et les bénévoles, sans eux il n'y aurait pas de course !
- Porter assistance à toute personne en danger et/ou prévenir s'ils sont témoins du moindre incident et par tous les moyens nécessaires (appel au numéro d'urgence délivré par l'organisateur, signalement à un signaleur, etc.)
- En cas d'abandon, le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file).
- L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

ASSURANCE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence.

Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

VÉRIFICATION ET FERMETURE DES COURSES :

Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la course.

La fermeture de course sera assurée par des VTTistes, ils procéderont au débalisage.

Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes et au médecin tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

DROIT À L'IMAGE :

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de la Planète.

RÉSULTATS :

Pour chaque course un classement général, homme et femme confondu, sera établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et le site internet suivant : www.chronopuces.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultats sur ce site en cas de motif légitime.

Précisions : Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Running s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

PODIUMS ET RÉCOMPENSES :

Seront récompensés sur chaque courses adultes à 19h30 sur la zone d'arrivée des coureurs :

- les 3 premiers au SCRATCH Homme et Femme

Aucune dotation en argent n'est donnée

ANNULATION OU MODIFICATION DES ÉPREUVES :

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, crise sanitaire, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces **partagés** et **protégés** pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. **J'agis** de manière éco-responsable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le **covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires**. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement **fair-play, responsable et durable** :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

ACCEPTATION COMPLÈTE DU RÈGLEMENT :

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards.